

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0041
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 20 septembre 2023

Date convocation : 11 septembre 2023

Date d'affichage : 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.
2023ko irailaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : DUCLOS Bernadette, ROUX Christine, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal

Procurations : ROUX Christine à Jean Pierre HARRIET, SAINT PIERRE Marie Claire à VALLET Christophe, URRUTY Chantal à SAINT ESTEBEN Marie

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : DELIBERATION POUR ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT MENTAETXEBERRIKO BIDEA ET LANDONDOKO BIDEA

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipale en date du 9 juin 2023, décidant le changement d'assiette des chemins Landondoko Bidea et Mentaetxeberriko Bidea et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juin 2023 prescrivant l'enquête publique,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 juillet au 18 juillet 2023 inclus n'a donné lieu à aucune observation,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Décide le changement d'assiette des chemins Landondoko Bidea et Mentaetxeberriko Bidea.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de suffrage exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 21 septembre 2023,

Le Maire,

Mr Jean-Pierre HARRIET

